

RAPPORT DE JURY DE CONCOURS des Educateurs interne/externe 2023

Rapport de jury présenté par Madame DEWAMIN Françoise, Directrice Territoriale du Pas de Calais, Présidente de jury.

CONTEXTE

Le concours interne et externe des éducateurs 2023 est la première édition de la correction des copies avec le logiciel VIATIQUE. L'ensemble des correcteurs a pu saluer la facilité d'utilisation de l'outil. Une formation préalable a permis à l'ensemble des correcteurs d'être familiarisé à l'outil avant la correction.

Le jury a pu bénéficier également d'une formation d'une journée afin de mieux appréhender le rôle de jury dans toutes les dimensions ciblées par l'exercice (bienveillance, questions permettant de balayer tous les items de la grille d'évaluation, mises en situations professionnelles, projection du candidat après les 18 mois de formation, etc.).

UN CALENDRIER

CONCOURS D'EDUCATEURS DE LA P.J.J EXTERNE SUR EPREUVES ET INTERNE Calendrier Session 2023

ETAPES	DATES
Retrait et dépôt des dossiers d'inscription	Ouverture des inscriptions : mardi 11 avril 2023 Clôture des inscriptions : lundi 22 mai 2023
Epreuve écrite d'admissibilité	jeudi 14 septembre 2023
Réunion d'admissibilité (jury plénier) et préparation des épreuves orales	jeudi 19 octobre 2023
Epreuves orales	4 décembre au 8 décembre 2023
Réunion d'admission (jury plénier) et élaboration du rapport du jury	mercredi 13 décembre 2023
Prise de poste au 1er mars 2024	

LES EPREUVES DU CONCOURS

Le concours se déroule en deux temps :

- Une épreuve d'admissibilité qui consiste en une composition écrite relative à une étude de situation professionnelle en lien avec le métier d'éducateur à la PJJ.
- Deux épreuves orales d'admission :
 - une épreuve orale d'entretien avec le jury qui permet de mieux connaître les motivations des candidats et leur parcours ;
 - et une épreuve collective de table ronde qui permet d'observer le candidat dans un collectif de travail.

COMPOSITION DU JURY

Le jury du concours externe sur épreuves et du concours interne pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2023 est composé comme suit :

Présidente :

- Mme DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;

Vice-président :

- M. HERVOUET Benoît, directeur territorial adjoint, DTPJJ Maine et Loire – Sarthe - Mayenne ;

Membres du jury :

- M. AMOUZ Abde, éducateur à l'UECEF de Bruay-la-Buissière ;

- Mme AUBRY Marie-Pierre, directrice des services, EPE Maine-Anjou ;

- Mme BLANCHARD Anne, responsable d'unité éducative, UEMO de Palaiseau ;

- Mme BLEUZEN Caroline, cadre éducatif, UEHC Draveil ;

- M. BOUKEROUI Yacine, éducateur, EPE Charleville-Mézières ;

- M. BUISSON Geoffrey, éducateur, UEHC d'Arras ;

- Mme CAILLIERET Pauline, psychologue, UEMO d'Henin Beaumont ;

- Mme CLAVEL Anne-Lise, éducatrice, UEMO de Moulins ;

- Mme COURIVAUD Carole, directrice de services, STEMO Epinal ;

- Mme CREACHCADEC Gwenaëlle, psychologue, Centre hospitalier du Bouguenais ;

- Mme DOUCINOT Anne-Claire, psychologue, STEI de Rezé ;

- Mme DOUMENQ Magali, cadre éducatif, rédactrice, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation - Bureau K2 - section diversification des modes de prise en charge éducative ;

- Mme ERNOULT Jeanne, psychologue, SEEPM Lavour ;

- Mme FICHET Marion, psychologue, EPE/UEHC Pantin ;

- M. FOUCAUD Guy, responsable des politiques institutionnelles, membre honoraire ;
- Mme GAILLARD Anne-Laure, éducatrice, UEMO Toulon Ouest ;
- Madame GUIOT Stéphanie, cadre éducatif, DIR Ile-de-France ;
- Madame Géraldine HEDIN, professeur technique, UEAJ de Rouen ;
- M. KAHLAL Mokhtar, éducateur, UEMO Reims nord ;
- Mme LEQUEUX Blandine, psychologue, EPEI Bourg-en-Bresse ;
- Mme LIENARD Sylvie, cadre éducatif, UEAJ de Besançon ;
- M. MAZEIRAT Maxence, éducateur, UEMO Paris MNA ;
- Mme MEYER Katia, éducatrice, UEMO Reims Sud ;
- M. PERZO-PIEL Nicolas, cadre éducatif, UEMO Val-de-Reuil ;
- Mme PETIT Jennifer, éducatrice, UEMO Drancy ;
- Mme PREVOST Tiphaine, directrice des services, STEMO Nord Parisien ;
- M. RENAUD Michel, directeur interrégional adjoint honoraire ;
- M. ROBIN Cyrille, cadre éducatif, référent laïcité citoyenneté, DTPJJ Moselle ;
- Mme ROCHE Stéphanie, éducatrice, UEMO d'Annecy ;
- M. SAHLI Khalid, éducateur, UEMO REIMS NORD ;
- M. SALZARD Jérôme, responsable adjoint, SEMNA-ASE de la ville de Paris ;
- Mme SAOULI Tifany, cadre éducatif, UEMO PARIS MNA ;
- Mme TARTARE Marie, assistante de service social, STEMO Dunkerque ;
- M. THOMAS Yann, éducateur, UEAJ de Rezé ;
- M. UNG Jean-François, éducateur, UEMO 1 de Troyes ;
- M. VIONNET-FUASSET Laurent, éducateur, UEHD de Grenoble ;
- Mme WITTRANT Edwige, magistrate, présidente de chambre à la cour d'appel de Rouen.

ATTENDUS DU JURY

Le jury a d'abord un regard attentif sur l'épreuve écrite. Celle-ci a mis en avant de très bonnes copies mais surtout beaucoup de copies médiocres sur le fond et sur la forme. Sur le fond, le jury dans son ensemble a vu très peu de références en lien avec les problématiques soulevées dans le sujet, très peu de rappel du cadre juridique dans lequel s'inscrivait l'intervention au pénal, et peu d'originalité dans le plan proposé.

S'agissant de la forme, beaucoup de copies étaient truffées de fautes d'orthographe ou de syntaxe ; le style n'était pas toujours très élaboré et les mots manquaient de précision.

Le jury attend des candidats d'être prêts après la formation à rendre compte de l'action éducative qu'ils mènent avec précision et clarté, afin d'aider le magistrat dans sa prise de décision. Certaines copies ne permettaient pas d'envisager cette évolution chez les candidats.

Le jury regarde ensuite la prestation orale du candidat ; il est attendu de lui que l'on puisse l'imaginer face à un magistrat pour rendre compte du suivi éducatif, ou encore le voir évoluer au sein d'une équipe éducative, dans sa posture professionnelle avec les valeurs portées et le sens de la mission éducative. La connaissance du public adolescent est également perçue comme nécessaire pour envisager ce métier en n'oubliant pas la question du « faire avec » les mineurs et la médiation du lien éducatif.

Les capacités d'écoute, de réflexion et d'analyse sont également à évaluer par le jury dans le cadre des deux épreuves d'admission.

Le jury attend des candidats une certaine qualité rédactionnelle au regard des enjeux futurs du métier d'éducateur, des références théoriques mais également des références partenariales dans le champ social ou dans les politiques publiques.

Le jury s'est également attaché à tenter de vérifier si la posture déontologique du candidat était celle recherchée pour entrer dans une administration où l'exemplarité est inconditionnelle.

FONCTIONNEMENT DU JURY

Le jury plénier s'est réuni à 3 reprises en visioconférence et en présentiel afin de rédiger les sujets de concours.

Le jury complet s'est réuni à l'occasion de la formation ad hoc et a réalisé les sujets pour les épreuves orales d'entretien et de table ronde.

La grille d'évaluation a également été revue et améliorée en séance « jury complet ».

Les écrits ont été relus par deux membres du jury ce qui a donné lieu à un débat contradictoire et à une note définitive. La note minimale retenue pour être admissible au concours externe était de 12 ; et de 11 pour le concours interne.

Durant la semaine des oraux, chaque représentant des sous-jurys a participé chaque soir à un débriefing qui a pu permettre d'évoquer des situations compliquées.

Le jury plénier s'est réuni le dernier jour afin d'arrêter la liste des candidats retenus en liste principale et complémentaire pour les candidats de l'externe et de l'interne.

DONNEES STATISTIQUES ANNEE N ET N-1

Répartition par DIR

INSCRITS / ADMIS A CONCOURIR / PRESENTS AUX ECRITS

BILAN DU CONCOURS D'EDUCATEURS - SESSION 2023						
Statistiques générales	EXTERNE		INTERNE		TOTAL	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Postes offerts	93		57		150	
Candidats inscrits	2380		572		2952	
	659	1721	209	363	868	2084
Candidats admis à concourir	704		134		838	
	175	529	62	72	237	601
Candidats présents à l'écrit	356		81		437	
	87	269	37	44	124	313
Candidats admissibles	162		34		196	
	25	137	9	25	34	162
Admis sur liste principale	91		15		106	
	15	76	5	10	20	86
Admis sur liste complémentaire	PAS DE LISTE COMPLEMENTAIRE					
Candidats effectivement recrutés	83		13		96	
	12	71	5	8	17	79

NOTATION /SEUIL D'ADMISSIBILITE ET/OU D'ADMISSION

Seuil d'admissibilité sur 20 :	EXTERNE	12
	INTERNE	11
Note d'admission sur 20 (note moyenne épreuve écrite et épreuve orale) :		
Notes obtenues par les candidats classés sur LP	EXTERNE	INTERNE
Note obtenue par le 1er candidat sur LP	17,19	16,46
Note obtenue par le dernier candidat sur LP	13,05	12,59

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Recommandations du jury

Le jury n'attend pas forcément de recruter des candidats déjà opérationnels mais, tient compte de l'évolution professionnelle attendue dans les 18 mois qui suivent le recrutement. L'ouverture d'esprit des candidats, leur engagement pour la cause adolescente sont des préalables nécessaires à l'exercice difficile du métier d'éducateur.

Le niveau de catégorie A de ce concours exige des candidats des capacités rédactionnelles et d'analyse indispensables à la qualité requise des écrits professionnels.

Françoise DEWAMIN,

Présidente du jury